
Date de convocation et d'affichage :

Le 13 décembre 2022

Date d'affichage du Compte rendu :

Le 20 décembre 2022

Séance du Lundi 19 décembre 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : **14** – Présents : **11** – Votants : **13**

Le dix neuf décembre deux mil vingt-deux, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Moncontour sous la présidence de Mme MILLORIT Anne-Gaud, Maire.

Étaient présents : MILLORIT Anne-Gaud, SOULABAILLE Jérôme, LEDOUIT Mickael, LANGUILLE Sophie, CAOUISSIN Azilis, TARDIVEL Mickaël, VAN DAELE Karel, GAUDIN Julie, PEROT Fanny, OLLIVRO Vassili, ROUZIC Enguerrand

Absents excusés : AUPETIT Irène (procuration à Mme PEROT Fanny), ROBILLARD Sylvie (procuration à Mr LEDOUIT Mickael).

Absents : DELAIRE Edouard

Secrétaire de séance : LEDOUIT Mickael

Madame le Maire annonce le quorum atteint et ouvre la séance à 19h15.

Le Procès verbal de la séance précédente sera présenté à l'approbation à la prochaine séance.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Election d'un adjoint au Maire
2. Nomination d'un Conseiller Délégué
3. Questions diverses

Le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : vu le contexte météo de la semaine dernière :
- Le Déneigement de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** l'ajout du point « Déneigement de la commune » à l'ordre du jour

1. Election d'un adjoint au Maire
D2022-12-01

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° **D2020-05-02** du 26 mai 2020 portant création de 3 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n° **D2020-05-03** du 26 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n° **2020-033** du 15 juin 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints et à 1 Conseiller Municipal Délégué.

Vu l'arrêté municipal n° **2022-099** du 18 août 2022 retirant ses délégations de fonction et de signature du maire au 3^{ème} adjoint,

Vu Les délibérations n° **D2022-09-03** du 3 octobre 2022 qui prononce la vacance du poste du 3ème adjoint,

Vu la **Décision du Tribunal Administratif de Rennes du 2 décembre 2022** qui annule les élections des postes de 3^{ème} et 4^{ème} adjoint.

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 3^{ème} adjoint,

Considérant que le Conseil n'étant pas au complet suite au retrait de ses délégations de fonction et de signature au 3^{ème} Adjoint, il est nécessaire de procéder préalablement à des élections municipales complémentaires en vue de pourvoir à leur remplacement, à moins que le conseil n'use de la faculté conférée par l'article L.2122-8 du CGCT,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

Article 1er : Décide que l'adjoint à élire se fera sans élections préalables pour compléter le conseil,

Article 2 : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 3 : Procède à l'élection du 3^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Mr *TARDIVEL Mickaël*

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 12/1

Ont obtenu : Mr *TARDIVEL Mickaël* : 12 voix et Mme *GAUDIN Julie* : 1 voix

Article 4 : Mr *TARDIVEL Mickaël* est désigné en qualité de 3ème adjoint au maire à la majorité absolue

2. Nomination d'un Conseiller Délégué

D2022-12-02

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18 lequel permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

VU le PV d'installation du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020;

Madame le Maire propose à l'Assemblée de créer un poste de conseiller municipal délégué en charge de :

- la communication
- l'action sociale
- le travail collectif

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'allouer la même indemnité à ce conseiller délégué que les adjoints à savoir 9,3% de la base.

Mme le Maire propose cette mission à Mme GAUDIN Julie qui l'accepte et demande au Conseil Municipal son avis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- DE CREER un poste de Conseiller délégué ;
- DE DONNER tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre et à la bonne exécution de la présente décision
- D'ACCEPTER la nomination de Mme GAUDIN Julie.

3. Le Déneigement de la commune
D2022-12-03

Au vu de l'épisode météo de la semaine dernière, la Commune de Moncontour pourrait avoir des missions de déneigement, lesquelles seraient effectuées par notre Service public communal. Cependant il faudrait renforcer nos services et faire appel peut être à des exploitations agricoles du territoire qui ont pour obligation de déneiger, pour le compte et sur instruction de la Commune, lors de nécessité.

Il faudrait alors établir avec eux une convention

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

- **APPROUVE** le partenariat avec des exploitations agricoles du territoire en cas de nécessité
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toute Convention ou tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

4. Questions diverses

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, considérant le coût de l'investissement et celui du coût de la main d'œuvre nécessaire au déplacement de l'outil régulièrement :

- **EST CONTRE l'achat d'un 2^{ème} radar pédagogique** (11 contre et 2 abstentions)

Fin du Conseil Municipal à 19h54

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 19 décembre 2022

REFERENCE DELIBERATION	OBJET	DECISION
D2022-10-01	Election d'un adjoint au Maire	Mr <i>TARDIVEL Mickaël</i> est désigné en qualité de 3ème adjoint au maire à la majorité absolue
D2022-10-02	Nomination d'un Conseiller Délégué	Mme GAUDIN Julie est désignée « conseiller municipal délégué » en charge de : - la communication - l'action sociale - le travail collectif
D2022-10-03	Le Déneigement de la commune	APPROUVE le partenariat avec des exploitations agricoles du territoire en cas de nécessité

COMMUNE DE MONCONTOUR

LISTE D'EMARGEMENT

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2022

Nom Prénom	Présence	Signature
MILLORIT Anne-Gaud	<i>ok</i>	
SOULABAILLE Jérôme	<i>ok</i>	
LEDOUIT Mickaël	<i>ok</i>	
AUPETIT Irène	<i>Procuration à PEROT Fanny</i>	
FRAVAL LANGUILLE Sophie	<i>ok</i>	
CAOUISSIN Azilis	<i>ok</i>	
TARDIVEL Mickaël	<i>ok</i>	
VAN DAELE Karel	<i>ok</i>	
GAUDIN Julie	<i>ok</i>	
PEROT Fanny	<i>ok</i>	
DELAIRE Edouard	<i>absent</i>	
OLLIVRO Vassili	<i>ok</i>	
ROUZIC Enguerrand	<i>ok</i>	
ROBILLARD Sylvie	<i>Procuration à LEDOUIT Mickaël</i>	